

Cette note représente une synthèse du programme de coopération entre la République du Sénégal et le Grand-Duché de Luxembourg.

## 1. Contexte de la Coopération au développement Sénégal – Luxembourg

La coopération entre le Luxembourg et le Sénégal date de la fin des années 80 (1987) où le Luxembourg a participé, dans une intervention conjointe avec l'UE, dans un projet de rénovation et d'extension de l'hôpital de Saint-Louis. Elle a véritablement commencé lorsque le Gouvernement luxembourgeois a décidé d'intégrer ce pays dans sa liste de pays partenaires privilégiés (pays cible) à partir de 1993.

Avec l'inauguration officielle de la Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg au Sénégal (Dakar) en janvier 2001, le Luxembourg a établi sa première représentation directe sur le continent africain. Cette décision du Gouvernement luxembourgeois d'assurer une présence permanente du Ministère des Affaires Etrangères dans un des pays cible de la Coopération luxembourgeoise en Afrique de l'Ouest a comme double objectif général de renforcer l'efficacité et la visibilité de la coopération.

Afin de donner à sa coopération une dimension plus stratégique et plus à long terme, le Luxembourg a pris la décision de passer progressivement d'une approche-projet à une approche-programme. C'est pour cette raison que des Programmes Indicatifs de Coopération (PIC) ont été signés avec 9 des 10 pays partenaires privilégiés (sauf Namibie), dont le Sénégal.

Le PIC constituera un important instrument de pilotage de la coopération entre les deux pays en ce qu'il assure une plus grande transparence, une meilleure prévisibilité et une dimension pluriannuelle. La gestion de la coopération en sera améliorée et le PIC garantira une meilleure adéquation avec les priorités de développement du Sénégal. Le PIC avec le Sénégal a été signé en avril 2002, à l'occasion de la visite à Luxembourg de Monsieur Abdoulaye Diop, Ministre Sénégalais de l'Economie et des Finances.

Dans ce cadre, les secteurs de concentration de la coopération entre les deux pays ainsi que ses zones prioritaires d'intervention ont été déterminés. Les secteurs de concentration sont : l'éducation et la formation des ressources humaines, la santé, l'accès à l'eau potable et l'assainissement. Dans le cadre des interventions, la priorité sera donnée à la satisfaction des besoins des groupes les plus vulnérables, avec une attention particulière portée aux femmes, aux enfants et aux jeunes, ainsi qu'aux populations rurales, connaissant un accès limité aux services sociaux de base. Ces priorités serviront également de critères pour le choix des zones d'intervention des projets et programmes sur l'axe géographique Dakar-Saint Louis.

Le Sénégal, qui se situe à la 154<sup>ème</sup> place (sur 173 pays) dans le rapport PNUD 2002 sur le développement humain a reçu, en 2003, un appui financier total du Luxembourg de l'ordre de EUR 4,5 ??????? millions. Le pays a été retenu par le

Conseil Economique et Social de l'ONU dans la liste des pays les moins avancés (PMA) au début de 2001.

## 2. Coopération bilatérale

A noter que tous les projets sont exécutés par Lux-Development.

### ◆ Education et formation des ressources humaines

Conformément au PIC, dans lequel il a été prévu de porter une attention particulière à la dimension genre, le projet intitulé « **Appui aux Centres d'Enseignement Technique Féminins (CETF)** (2002-2005 ; EUR 3,96 millions) dans la région de Saint-Louis » se propose d'améliorer les programmes de formation, de renforcer les compétences pédagogiques et techniques des formateurs, de réhabiliter le CETF de Saint-Louis et de construire de nouveaux Centres à Matam, Podor et Dagana tout en procédant à l'équipement de ceux-ci. Un accent particulier est aussi mis sur le dispositif de suivi des élèves sortantes pour faciliter leur insertion dans le marché de travail.

Le démarrage, début 2003, du projet intitulé « **Construction et équipement du Lycée Technique de Thiès** », est le plus important projet jamais réalisé par la Coopération luxembourgeoise au Sénégal. Ce projet de 4 ans (2003-2006 ; EUR 10,48 millions) se propose de construire et d'équiper un lycée pour plus de 1200 personnes. Par la mise en place d'un partenariat avec les entreprises, l'implication des collectivités locales, le développement d'une formation efficace, mieux adaptée au marché du travail. Ce projet prendra en compte la volonté d'une meilleure adéquation de la formation avec les besoins du marché de l'emploi. Dans ce contexte, le projet mettra en œuvre un lien intéressant avec le Luxembourg qui pourra aussi « être vu comme élément de sensibilisation ». En effet, le programme de formation des 21 formateurs recrutés sera essentiellement constitué de sessions de formation au Lycée Technique d'Ettelbruck et dans d'autres lycées du Luxembourg. Dans ce cadre le Directeur du Lycée d'Ettelbruck (M. Schartz) se rendra en mission au Sénégal afin de se faire une idée plus précise du profil des enseignants sénégalais et de participer à la mise au point de leur programme et du calendrier de leur formation au Luxembourg.

La formation au Luxembourg durera 3 mois et sera placée sous la coordination de M. Schartz, qui rendra compte à Lux-Development des conditions de son déroulement dans les différents lycées techniques du Luxembourg en collaboration avec la Chambre des Métiers. A cette occasion, M. Schartz élaborera un rapport d'appréciation des enseignants stagiaires et des recommandations. Dans ce contexte, il y a eu, le 25 mars 2004, une visite à Luxembourg par le proviseur et les 3 chefs de département pour se faire présenter les conditions de fonctionnement de l'enseignement professionnel au Luxembourg, les débouchés, les solutions offertes,...

### ◆ Santé

Le Gouvernement luxembourgeois appuie le développement du secteur de la santé au Sénégal depuis 1985. C'est dans le cadre de cette coopération bilatérale que le

**Centre Hospitalier Abass Ndao (CHAN)** a bénéficié d'un projet relatif à l'équipement et au renforcement du plateau technique de l'hôpital. Le projet dont le budget était arrêté à EUR 1.98 millions, a démarré en 1996 pour une durée de trois ans. Fin 1999, une évaluation a confirmé l'utilité du projet et son impact positif sur la réputation de l'hôpital. Début 2003, le Ministère s'apprête à donner un mandat de formulation à Lux-Development pour une deuxième phase de 30 mois (EUR 2,685 millions) de ce projet qui s'articulera autour de la rationalisation de la gestion de l'hôpital, du rassemblement de l'équipe administrative dans un même bâtiment, de l'amélioration de l'offre mère/enfants, du renforcement des services médico-techniques et finalement de l'amélioration de l'hygiène hospitalière.

Le projet intitulé « **Santé dans la région de Saint-Louis** » (1998-2004 ; EUR 1,96 millions) se propose d'améliorer les conditions sanitaires dans la région de Saint-Louis par la promotion de mesures de protection individuelle et collective contre les maladies vectorielles et le renforcement de la couverture socio-sanitaire des populations (construction de latrines, vente de moustiquaires imprégnées, équipement de 120 postes de santé, équipement de la banque de sang de Saint-Louis, perfectionnement des ressources humaines, volet « ordures ménagères »).

Toujours dans le domaine de la santé, les gouvernements sénégalais et luxembourgeois ont signé en octobre 2002 un protocole d'accord relatif au projet « **Chaîne du froid** » (2002-2003) (Appui élargi au programme de vaccination) pour un montant de EUR 1.020.000. Le projet vise à compléter et à renforcer le dispositif existant de la chaîne du froid en fournissant des équipements frigorifiques à 11 régions médicales, 52 centres de santé et 500 postes de santé pour le stockage et la conservation des vaccins. Il s'agit aussi de fournir des thermos pour les opérations de vaccination et des kits d'outillage pour la maintenance des équipements. Des ateliers de formations viendront compléter les actions déjà entreprises par les autres partenaires afin de former les utilisateurs au bon fonctionnement et à la maintenance préventive et curative du matériel.

En septembre 2004, enfin, un mandat de formulation est en cours de préparation pour un projet d'appui au le **Programme de Sécurité Transfusionnelle**, mené par le Ministère de la Santé, . Celui-ci d'un montant approximatif d'EUR 1,5 millions servira essentiellement à la dans le cadre de la restructuration, à l'équipement et à la maintenance de la chaîne de froid du secteur transfusionnel de ce sous-secteur.

.....Saut de page.....

#### ◆ Accès à l'eau et à l'assainissement

Les projets « **Hydraulique villageoise dans le département de Tivaouane-phase 2** » (2000-2003, EUR 3,27 millions) et « **Hydraulique villageoise dans la région de Louga et de Thiès** » (2000-2002 ; EUR 3,46 millions) visent à améliorer les conditions sanitaires de la population rurale et à réduire la pénibilité du travail des femmes et des enfants (forages, matériel d'exhaure relatif à la fourniture et à

l'installation des groupes de pompage, volet animation-sensibilisation en vue d'une plus grande responsabilité des populations face à la gestion de l'eau). Le projet hydraulique de la région de Louga et de Thiès connaîtra une extension à travers un appui additionnel à l'hydraulique villageoise dans les régions de Thiès et de Louga de 1,5 millions d'Euros (environ 984 millions de fcfa) permettant la réalisation de trois réseaux d'adduction d'eau supplémentaires.

Une autre coopération intéressante est en cours en collaboration avec l'ONG « Guiden an Scouten mat der drëtter Welt ». Il s'agit d'un projet d'un montant de EUR 470.000 qui se propose de réaliser l'électrification et l'alimentation en eau du **CIFOP (Centre International de Formation Pratique)**. L'ONG « Guiden an Scouten mat der drëtter Welt » prendra en charge, dans le volet eau, la réfection du système de distribution interne, comprenant en particulier le branchement de nouveaux bâtiments et l'installation de points d'eau dans le périmètre de maraîchage. Le budget de ce volet est de EUR 25.000.

### 3. Coopération multilatérale

La Coopération luxembourgeoise appuie également plusieurs programmes de lutte contre la pauvreté au Sénégal a politique sénégalaise de décentralisation à travers les projets multilatéraux suivants:

- Avec avec le BIT (Bureau International du Travail), le Luxembourg a engagé une collaboration dans l'appui aux programmes de pistes rurales (2001-2004 ; EUR 1,49 millions). L'objectif principal de ce projet consiste à désenclaver des zones rurales en vue de promouvoir l'expansion de la production agricole, et à terme, la sécurité alimentaire. ;
- Le FENU (Fonds d'Équipement des Nations Unies) est un autre partenaire de la Coopération luxembourgeoise. C'est avec cette agence que le Luxembourg coopère dans le cadre du PADMIR (Programme d'appui à la décentralisation en milieu rural, (2001-2003, USD 0,5 millions). Le sous-projet que le Luxembourg appuie dans ce vaste programme vise l'amélioration de la connaissance de l'économie du milieu et une meilleure canalisation de l'investissement public en vue de favoriser l'éclosion de dynamiques économiques locales. ;
- A à travers l'UNICEF, le Programme Intégré de Développement de la Petite Enfance, mené par l'Agence Nationale de la Case des Tout-Petits, est appuyé pour une durée de 2 ans (2004-2005) et un montant financier de 599.400 Euros. ;
- en partenariat avec le PNUD et le Ministère en charge du Développement social, le Luxembourg appuie un fonds de développement social dans les régions de Saint-Louis et de Matam (472.560 Euros, 2004-2006). Celui-ci fait suite à une première expérience dans le cadre du fonds micro-projet et a pour objectif la création d'un environnement favorable à l'entreprenariat au profit des couches les plus vulnérables.

- A travers le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement), le Luxembourg appuie un programme régional (Sénégal, Mali, Niger, Burkina-Faso) intitulé « Partenariat pour le Développement du Droit et des Institutions Environnementales en Afrique (PADELIA) à hauteur de 994.414 USD.

En 1994, le Luxembourg a conclu un accord de coopération avec le CDE (Centre pour le Développement de l'Entreprise). Le CDE, qui à l'époque, sous l'Accord de Lomé, s'appelait encore CDI (Centre pour le Développement de l'Industrie), est un instrument de l'Accord de Cotonou conclu en 2000 entre l'Union européenne et le groupe des pays ACP. Son objectif est l'appui aux entreprises privées qui veulent investir dans des pays ACP. Suivant l'accord de coopération, le Luxembourg verse chaque année € 371.841 sur un fonds en dépôt auprès du CDE. Ce fonds sert d'un côté à payer le salaire d'un expert luxembourgeois (M. Jean-Marie Roth) travaillant pour le CDE, de l'autre à cofinancer des projets dans les pays ACP dans lesquels travaille la coopération luxembourgeoise. Le cofinancement est à chaque fois sujet à un accord formel du Luxembourg.

En 2003, le Luxembourg a participé à hauteur de EUR 88.115 via le Fonds luxembourgeois en dépôt auprès du CDE au cofinancement de l'assistance technique à l'entreprise Premium Call Center International PCCI (EUR 20.000), au cofinancement de l'assistance technique pour la mise en exploitation de deux nouveaux thoniers par l'entreprise Dakarthon (EUR 18.865), au cofinancement de l'assistance technique en faveur de la société Pôle de Développement Industriel S.A. (EUR 11.250), au cofinancement de l'assistance technique en faveur de l'entreprise de production de produits d'hygiène ATOL Industries (EUR 20.000) ainsi qu'au cofinancement de l'assistance technique à l'entreprise SOSAGRIN pour la production de pâtes alimentaires et de moutarde destinée au marché local sénégalais et au marché sous-régional (EUR 18.000).

Finalement, on notera que le Luxembourg appuie des programmes multilatéraux sous-régionaux ayant un impact direct au Sénégal. Il s'agit essentiellement:

peut-on noter que le Luxembourg est un important donateur pour le- du programme de lutte contre l'onchocercose<sup>1</sup> depuis 1998 (EUR 400.000 (en 2004) depuis 1998). Ce programme, exécuté par l'OMS en coordination avec le PNUD et la FAO, et géré par la Banque Mondiale couvre 11 pays d'Afrique de l'Ouest dont le Sénégal ;

- du programme régional (Sénégal, Mali, Niger, Burkina-Faso) intitulé « Partenariat pour le Développement du Droit et des Institutions Environnementales en Afrique » (PADELIA) à hauteur de 994.414 USD, exécuté par le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement), le Luxembourg appuie ;

- du programme de Formation aux Droits Humains, à la Citoyenneté et à la Démocratie Locale. Basé sur une méthodologie expérimentée au Sénégal, celui-ci est mis en œuvre, depuis début 2004, dans les différentes zones d'intervention de la Coopération luxembourgeoise dans trois pays-cibles de la sous-région (Mali, Burkina

<sup>1</sup> maladie parasitaire transmise par les piqûres d'une mouche (appelé simuli) et dont les vers se développent dans le corps, et provoquent des démangeaisons insupportables et handicapantes ainsi qu'une cécité partielle ou totale.

Faso et Sénégal), et a pour objectif d'appuyer le processus de décentralisation en cours par le renforcement des capacités des élus locaux, de l'administration locale et de la société civile dans le domaine des droits humains, de la démocratie et du développement local..

#### 4) Appui à la société civile

La Coopération luxembourgeoise appuie, de différentes manières, la société civile sénégalaise :

- à travers l'ONG ENDA TIERS MONDE (Environnement et Développement du Tiers-Monde) établie et ayant son siège à Dakar

Environnement et Développement du Tiers Monde (Enda-tm), fondée en 1972 à Dakar, est composée d'entités autonomes, coordonnées par un secrétariat exécutif,

- agissant dans différents domaines liés à l'environnement et au développement : 17 entités thématiques basées à Dakar.
- agissant dans plusieurs pays du Sud et du Nord : 13 entités décentralisées, 5 en Afrique, 4 en Amérique du Sud, 2 en Asie, 2 en Europe .

Enda s'investit avec les groupes de base, à partir de leurs expériences et en fonction de leurs objectifs, dans la recherche et la mise en œuvre d'un développement alternatif.

D'une manière générale, Enda cherche à valoriser les connaissances et les instruments du développement local, aussi bien dans le domaine matériel que dans celui des idées. Cela consiste à identifier et à appuyer les initiatives populaires porteuses de développement - notamment en termes d'organisations.

Le partenariat entre ENDA et la Coopération luxembourgeoise a pour objets une contribution au budget global d'Enda, des appuis spécifiques à des activités de lutte contre la pauvreté dans les quartiers démunis et en zone rurale, au Sénégal mais aussi dans d'autres pays cibles de l'Afrique de l'Ouest. Enda apporte également à la Coopération luxembourgeoise son expertise pour l'élaboration de stratégies de développement, l'organisation de sessions de sensibilisation, de réflexion et de formation, l'organisation de stages de formation pour des agents du Ministère et pour d'autres partenaires de la coopération au développement luxembourgeoise tels que des ONG luxembourgeoises.

Suite à une première convention de 3 ans, le partenariat entre Enda tm et la Coopération luxembourgeoise a été reconduit pour une durée de deux ans. Cette période sera mise à profit pour explorer de nouvelles thématiques : intégration sous-régionale, appui au monde rural, commerce international... la coopération luxembourgeoise accompagne également le processus de changement institutionnel entamé au sein de l'organisation depuis plusieurs mois.

Au terme de cette période de transition, une convention pluri-annuelle devrait être élaborée entre les deux parties.

Le partenariat entre ENDA et la Coopération luxembourgeoise a pour objets une contribution au budget global d'Enda, des appuis spécifiques à des activités de lutte contre la pauvreté dans les quartiers démunis, notamment au Sénégal et dans

d'autres pays cible de l'Afrique de l'Ouest. Enda apporte également à la Coopération luxembourgeoise son expertise pour l'élaboration de stratégies de développement, l'organisation de sessions de sensibilisation, de réflexion et de formation, l'organisation de stages de formation pour des agents du Ministère et pour d'autres partenaires de la coopération au développement luxembourgeoise tels que des ONG luxembourgeoises.

**- à travers le Réseau des Organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)**

Vu l'importance de l'agriculture dans les quatre pays cible de la Coopération luxembourgeoise en Afrique de l'Ouest, le Luxembourg appuie depuis 2001 le ROPPA (Réseau des Organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest). Le ROPPA a été lancé à l'occasion d'une réunion à Ouagadougou en septembre 1999. En principe, la plupart des associations paysannes d'Afrique de l'Ouest sont membres du Réseau, mais le niveau de fonctionnement et les caractéristiques de chaque organisation diffèrent d'un pays à l'autre. Les pays où le mouvement national paysan est le plus développé sont le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Sénégal. L'objectif principal du ROPPA est de représenter les intérêts des paysans et paysannes africains dans un monde qui se globalise rapidement. Le Réseau souhaite en effet participer aux négociations qui se tiennent au niveau régional et international et qui concernent les paysans d'Afrique de l'Ouest, notamment les consultations avec l'UE, l'UEMOA et la CEDEAO.

Après une première convention de EUR 123.908 ayant permis d'organiser des ateliers nationaux et sous-régionaux pour la mise en place de ce réseau, le Luxembourg a apporté une contribution de 152.449 Euros au titre du plan de travail 2003. A travers ce second appui, il s'agit d'apporter un appui institutionnel à travers quatre axes majeurs :

- 1) la consolidation et le renforcement de la fonctionnalité du réseau (mise en place et appui à la Cellule d'Exécution Technique, à un système de communication et de suivi-évaluation) ;
- 2) l'opérationnalisation du Fonds de Renforcement des Capacités financé par la BOAD (formation des membres, mise en place de mécanismes, etc...) ;
- 3) le développement institutionnel des Cadres Nationaux de Concertation des Organisations Paysannes (évaluation des interventions, appui-conseil, formation au leadership)
- 4) des réflexions sur les politiques agricoles régionales et internationales (participation aux rencontres régionales et internationales, production d'études).

Vu l'importance de l'agriculture dans les quatre pays cible de la Coopération luxembourgeoise en Afrique de l'Ouest, le Luxembourg a signé, en septembre 2001, une Convention avec le ROPPA en l'appuyant financièrement à raison de EUR 123.908. Le ROPPA a été lancé à l'occasion d'une réunion à Ouagadougou en septembre 1999. En principe, la plupart des associations paysannes d'Afrique de l'Ouest sont membres du Réseau, mais le niveau de fonctionnement et les caractéristiques de chaque organisation diffèrent d'un pays à l'autre. Les pays où le

mouvement national paysan est le plus développé sont le Sénégal, le Bénin et la Côte d'Ivoire. L'objectif principal du ROPPA est de représenter les intérêts des paysans et paysannes africains dans un monde qui se globalise rapidement. Le Réseau souhaite en effet participer aux négociations qui se tiennent au niveau régional et international et qui concernent les paysans d'Afrique de l'Ouest, notamment les consultations avec l'UE, l'UEMOA et la CEDEAO.

#### **- à travers la Coopération avec les ONG**

Les ONG actives au Sénégal étaient au nombre de 5 en 2003 : Croix Rouge luxembourgeoise, ECPAT (End Child Prostitution in Asian, African and American Tourism), Consortium Guiden a Scouten/FNEL, ASTM et la Fondation Raoul Follereau

Le volet financier de ces projets s'élève pour le Ministère (cofinancements et accords-cadre) à plus de EUR 420.000 pour 2003.

-----Saut de page-----

#### **à travers le Fonds micro-projets de la Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg**

La Mission de la Coopération du Luxembourg a mis en place un fonds micro-projet au Sénégal en 2001. Celui-ci s'adresse aux associations et ONG sénégalaises actives dans les secteurs sociaux (éducation, santé, accès à l'eau, assainissement) et porteuses de projets de petite taille. L'appui financier accordé à ces structures ne peut dépasser 5 millions de FCFA.(+/- EUR 7.400).

Ce fonds permet également d'apporter un appui institutionnel à des événements en rapport avec les secteurs de concentration de la coopération bilatérale Sénégal / Luxembourg.

Enfin une partie de ce fonds est destinée à des activités de communication et de recherche, permettant une meilleure visibilité de la Coopération luxembourgeoise ainsi qu'une maîtrise plus approfondie des problématiques liées aux différents secteurs d'intervention.

En 2002, sept micro-projets associatifs ont été appuyés à travers ce fonds, dans les secteurs de l'éducation-formation et du développement rural.

A travers ce fonds, une approche innovante a également pu être initiée dans la région de Saint-Louis. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le Ministère du Développement Social, le Programme des Nations Unies, et la Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg ont décidé de mettre en commun leurs moyens pour la mise en place d'un fonds de développement locale qui s'appuie sur l'expérience et l'expertise du Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté (PELCP) dans cette région.

- les Eclaireuses et Eclaireurs des Villes de Pikine / Guédiawaye, pour le projet d'ouverture du bureau conseil de Médina Gounass ;
- l'Association pour une Dynamique de Progrès Economique et Social, pour le projet de consolidation des initiatives économiques et sociales de jeunes personnes handicapées dans Dakar et sa banlieue ;
- le Fonds National des Eclaireuses et Eclaireurs du Sénégal (FONEES) en partenariat avec SOS Handicap, cellule départementale de Pikine, pour le projet intitulé « Des handicapés professionnellement et socialement actifs : projet d'insertion des handicapés de Yeumbeul Pikine » :

#### 5) Assistance technique

Le volet de l'assistance technique mis en œuvre dans le cadre de la coopération au développement du Luxembourg regroupe le financement de la Mission de la Coopération à Dakar, le financement des ressources humaines qui sont mises au service de la coopération, telles que les agents de la coopération, les « JPO » (Junior Professional Officers) auprès des Nations Unies, les « Jeunes Experts » dans les délégations de la Commission européenne, les Volontaires des Nations Unies, les coopérants, les stagiaires et les boursiers.

#### 6) Aide d'urgence

Le Luxembourg n'a pas fourni d'aide d'urgence en 2003. En 2002, le Luxembourg a fourni une aide d'urgence via l'UNICEF d'un montant de EUR 10.019 après les **intempéries dans le nord** du pays de janvier 2002 (29 morts, 470.000 têtes de bétail décimés, 20.000 constructions détruites).

Pour faire face à l'épidémie de **fièvre jaune** qui a sévi momentanément au Sénégal au courant de l'année 2002, le Luxembourg a mis EUR 50.000 à disposition de l'OMS.

En septembre 2004, le Gouvernement luxembourgeois accorde une aide d'urgence de 200.000 EUROS (environ 131 millions de francs CFA) dans le cadre de la **lutte contre les criquets pèlerins** à travers la FAO.